





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2019-323**

Séance publique du

18 juillet 2019

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190718- lmc1156845-DE-1-1
Date de signature : 23/07/2019
Date de réception : mardi 23 juillet 2019
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : ZAC SEXTIUS-MIRABEAU - COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL ANNEE 2018

Le 18 juillet 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 12/07/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGEY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Eric CHEVALIER à Madame Dominique AUGEY, Madame Brigitte DEVESA à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Charlotte BENON, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Danièle BRUNET, Madame Liliane PIERRON à Mme Arlette OLLIVIER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jean BOULHOL, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Secrétaire : Sylvain Dijon

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



Département Aménagement et
Urbanisme
Opérations d'aménagement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUILLET 2019

Nomenclature : 8.4
Aménagement du territoire

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
CO-RAPPORTEUR(S) : M. GALLESE Alexandre

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ZAC SEXTIUS-MIRABEAU - COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL ANNEE 2018
- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Conformément à l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme et aux dispositions de la convention de concession conclue pour la mise en œuvre de la ZAC SEXTIUS MIRABEAU, la SEMEPA a communiqué à la Ville le Compte Rendu Financier Annuel pour l'année 2018, approuvé par son Conseil d'Administration lors de sa séance du 10 mai 2019.

Les documents joints en annexe (rapport et tableau) présentent l'évolution de l'opération par rapport au précédent Compte Rendu Financier Annuel approuvé par délibération n° DL.2018-393 du Conseil Municipal du 28 septembre 2018.

Il est à noter que le terme de la concession étant le 31 décembre 2018, ce compte rendu est le dernier de l'opération et retrace la quasi-totalité des mouvements liés à l'opération Sextius-Mirabeau, excepté quelques ajustements à prévoir en 2019.

Concernant les équipements publics d'infrastructures, les travaux d'élargissement du Pont d'Anthoine compris dans la sous-opération «volet 2 - infrastructures primaires» avaient fait l'objet d'une convention signée en 2008 entre la SEMEPA et RFF qui a été résiliée unilatéralement par ce dernier en 2011 pour des raisons d'intérêt général (nécessité pour RFF de remplacer sans délai, pour des raisons de sécurité, le tablier métallique existant).

Les travaux n'ayant pu être réalisés avant la fin de la convention, la SEMEPA a été chargée des seules études de l'avant-projet (études qui n'ont pu être remises avant le 31/12/2018 mais dont la production est reportée en 2019). Ainsi, le programme des équipements publics a été modifié en conséquence par délibération n° DL.2018-559 du 17 décembre 2018 pour exclure

le projet de réalisation du Pont d'Anthoine de cette opération d'aménagement. Le CRFA 2017 a déjà acté la suppression des charges correspondantes.

Enfin, juridiquement, le bilan de l'opération fait apparaître les situations suivantes :

- le groupement TPDM/SOGEV titulaire de l'un des lots de travaux des places Jeanne d'Arc et Rotonde (volet 6 - « Espaces publics périphériques ») avait déposé une réclamation en indemnité, refusée par la SEMEPA qui avait alors saisi le CCIRAL. La proposition faite par le Comité consultatif n'ayant pas été acceptée par le concessionnaire, un protocole transactionnel d'un montant de 65 K € a malgré tout été conclu et réglé au cours de l'année 2018, évitant le report sur la Ville de la charge d'un éventuel contentieux qui aurait pu suivre,
- par contre, consécutivement à l'établissement, par expertise judiciaire, de fautes de conception et de réalisation de la fontaine de l'îlot A comprise dans le « volet 1 – Opérations Initiales », la SEMEPA a assigné, en octobre 2017, les sociétés SOGEV, SLH Ingénierie et leurs assureurs et demande leur condamnation pour un montant de 1 067 000 € HT. Compte tenu de la fin de la concession au 31/12/2018, et de l'absence de règlement de ce contentieux, il devra être poursuivi par la Ville,
- enfin, le tribunal administratif ne s'étant pas prononcé avant l'achèvement de la concession sur la réclamation formulée en 2015 par l'entreprise CORREAS dans le cadre du marché de travaux du lot 07 pour la construction du conservatoire de musique (volet 5), sollicitant une réparation de 59 332 € TTC, ce contentieux devra également être poursuivi par la Ville.

Le bilan actualisé de l'opération fait apparaître :

- Un montant total des dépenses de 144,6 M d'€ HT,
- Un montant total de recettes de 150,04 M d'€ HT,
- Un résultat d'exploitation en fin d'exercice de 5,44 M d'€ HT,

Pour l'exercice 2018, le montant des dépenses s'élèvent à 568 389 € HT, et celui des recettes à 28 740 € HT, soit un résultat d'exploitation de – 539 648 € HT

La participation globale de la Ville reste fixée à hauteur de 55 951 772 € HT, restant identique au dernier bilan.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Compte Rendu Financier Annuel pour l'année 2018 pour la ZAC SEXTIUS MIRABEAU présenté en annexe.

Présents et représentés	: 50
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 6
Suffrages Exprimés	: 44
Pour	: 44
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Alexandre GALLESE Stéphane PAOLI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MAI 2019**

.....

10 - VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - ZAC SEXTIUS MIRABEAU

COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ (CRAC) - ANNEE 2018

Ce compte rendu annuel à la collectivité relatif à l'année 2018 est le dernier compte rendu d'activité de la concession SEXTIUS MIRABEAU.

En effet, la convention de concession de la ZAC SEXTIUS MIRABEAU est arrivée à son terme le 31/12/2018.

Il est rappelé que depuis l'intégration dans la concession des travaux d'infrastructures primaires et de l'opération de reconstruction du bureau de Poste, puis des opérations de construction du Conservatoire de Musique, de l'Office de Tourisme et des aménagements des espaces périphériques à l'îlot A, le CRAC est présenté de manière à faire ressortir les comptes et les résultats propres à chacun des six volets de l'opération :

- ☐ Volet 1 : opération initiale (dans sa consistance antérieure à 2004),
- ☐ Volet 2 : infrastructures primaires (travaux d'infrastructures primaires intégrés à la concession en 2004 et auparavant traités en mandat),
- ☐ Volet 3 : opération de la Poste (opération intégrée à la concession en 2004),
- ☐ Volet 4 : opération de construction de l'Office de Tourisme (opération intégrée à la concession en 2009),
- ☐ Volet 5 : opération de construction du Conservatoire de Musique (opération intégrée à la concession en 2009),
- ☐ Volet 6 : opération d'aménagement des espaces libres en périphérie de l'îlot A (opération intégrée à la concession en 2009).

À chacune de ces 6 « sous opérations » sont affectés des frais ou produits financiers en fonction de l'état de leur trésorerie.

Au niveau comptable ces frais ou produits financiers sont calculés à la fin de chaque exercice, sur la trésorerie globale de la ZAC SEXTIUS MIRABEAU.

NOTE DE CONJONCTURE

Remise d'ouvrage au concédant :

Le mur d'eau qui était le dernier ouvrage en gestion de la SEMEPA a été remis aux services de la Ville en fin d'année.

Au niveau administratif :

Le programme des équipements publics de la ZAC a été modifié pour en supprimer l'élargissement du pont d'Anthoine qui n'a pas pu être réalisé dans le délai de la concession du fait de SNCF comme cela avait été entériné avec l'approbation des CRAC 2016 et 2017.

Au niveau foncier :

Les derniers volumes appartenant à la SEMEPA sur la ZAC ont été cédés à la Ville à l'euro symbolique ; il s'agit de 4 volumes au niveau des appuis du pont rail Juvénal sur une assiette totale de 176 m².

Au niveau études :

▪ En sus des études de projet pour le réaménagement du carrefour Narvik rendu nécessaire par le nouveau plan de circulation généré par la réalisation du BHNS (les travaux correspondants ont été réalisés par la Métropole), la SEMEPA a mené en 2018 des études sur l'impact circulaire de l'implantation d'arrêt bus dans ce secteur de l'avenue Juvénal.

Les études ont été remises en fin d'année à la Ville et à la Métropole.

▪ L'étude d'élargissement du pont d'Anthoine n'a pas pu être remise avant le 31 décembre 2018 par SNCF.

Elle sera remise début 2019 et transmise à la Ville par la SEMEPA.

Au niveau juridique :

▪ Depuis l'assignation des parties par la SEMEPA en 2017 dans l'affaire du contentieux de la fontaine de l'ilot A, au titre duquel la SEMEPA a formulé une demande indemnitaire de 1 027 311 à l'encontre de la société SOGEV, du bureau d'études EPHTA et de leurs assureurs, l'affaire est toujours pendante devant le TGI d'Aix-en-Provence. Elle doit revenir devant le juge de la mise en état à la fin du 1^{er} semestre 2019.

Ce contentieux sera désormais suivi par le service juridique de la Ville à qui l'entier dossier a été transmis en mars 2018 par la SEMEPA.

▪ Le tribunal administratif ne s'est pas prononcé avant l'achèvement de la concession sur la réclamation formulée en 2015 par l'entreprise CORREAS dans le cadre du marché de travaux du lot 07 pour la construction du conservatoire de musique, d'un montant de 59 332 € T.T.C.

Le contentieux devra désormais être suivi par le service juridique de la Ville, la SEMEPA assurant toujours sa défense. En cas de jugement qui condamnerait la SEMEPA à payer une indemnité à la société CORREAS la ville sera appelée en garantie par la SEMEPA.

À la fin de l'année 2018, à l'achèvement de la concession, la totalité du programme de construction est réalisé ainsi que la totalité du programme des équipements publics de superstructure et des équipements publics d'infrastructure.

Réalisation et résultat d'exploitation de l'exercice :

Pour l'exercice 2018 le montant des dépenses s'est élevé à 0,57 M € et celui des recettes à 0,03 M €.

Soit un résultat d'exploitation déficitaire de 0,54 M €. Le résultat de l'exercice 2018 est intégré dans le résultat final excédentaire à l'achèvement de la concession.

	Réalisation de l'exercice 2018		Résultat
	Dépenses	Recettes	
Opération initiale	1 475	28 740	+ 27 275
Infrastructures primaires	411 259	0	- 411 259
La Poste	0	0	0
Office de Tourisme	0	0	0
Conservatoire de Musique	22 555	0	- 22 555
Espaces publics périphériques	133 100	0	- 133 100
TOTAL	568 389	28 740	- 539 648

COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITE (CRAC)

BILAN FINAL DE L'OPERATION

1. Bilan final de l'opération initiale (volet 1)

Les produits :

↓ Le montant des produits s'établit définitivement à 94,08 M € en légère baisse de 0,01 M € par rapport au dernier bilan, baisse due à l'ajustement des produits financiers.

Les charges :

Le montant des charges de l'opération initiale s'établit définitivement à 81,58 M € en baisse de 0,20 M € par rapport au dernier bilan.

L'opération initiale affiche un résultat positif de 12,50 M €.

2. Bilan final de l'opération « Infrastructures primaires » (volet 2) inchangé

Les produits :

Le montant total des participations versées par la Ville sur l'opération « infrastructures primaires » s'établit à 20,73 M €.

Les charges :

Le montant des charges de l'opération « infrastructures primaires » s'établit définitivement à 22,45 M € en baisse de 0,24 M € par rapport au dernier bilan.

Cette opération affiche un résultat négatif, de 1,72 M € ; ce déficit est financé par le résultat excédentaire de l'opération initiale.

3- Bilan final de l'opération « Immeuble de la Poste » (volet 3) inchangé

Le montant définitif des charges de cette opération qui a été arrêté au CRAC du 31/12/2009 est inchangé à 3,6 M €.

C'est le résultat excédentaire dégagé par l'opération initiale qui permet de financer cette opération.

4- Évolution de l'opération « Office de Tourisme » (volet 4)

Le bilan définitif de cette opération a été arrêté au CRAC du 31/12/2012.

Il fait ressortir :

- ✚ Un montant de participations encaissées de la Ville de 7,14 M €.
- ✚ Un montant de dépenses de 8,93 M€.
- ✚ Un résultat déficitaire de 1,79 M €.

C'est le résultat excédentaire dégagé par l'opération initiale qui permet de financer le déficit de cette opération.

5- Bilan final de l'opération « Conservatoire de Musique » (volet 5)

Les produits :

Le montant total des participations versées par la Ville sur l'opération « conservatoire de musique » s'établit définitivement à 21,5 M €.

Les charges :

Le montant des charges de l'opération « conservatoire de musique » s'établit définitivement à 21,88 M € en baisse de 0,05 M€ par rapport au dernier bilan.

Cette opération affiche un résultat négatif de 0,38 M € ; ce déficit est financé par le résultat excédentaire de l'opération initiale.

6- Bilan final de l'opération « Espaces publics périphériques à l'îlot A » (volet 6)

Les produits :

Le montant total des participations versées par la Ville sur l'opération « espaces publics périphériques » s'établit à 6,58 M €.

Les charges :

Le montant des charges de l'opération « espaces publics périphériques » s'établit à 6,14 M € en légère hausse de 0,04 M €.

Cette opération affiche un résultat excédentaire de 0,44 M €

7- Synthèse des six volets – Bilan final de l'opération Sextius Mirabeau

En synthèse, le bilan de l'opération Sextius Mirabeau à l'achèvement de la concession est le suivant :

- montant total des dépenses : 144,59 M €.
- montant total des recettes : 150,03 M €.
- résultat d'exploitation à l'achèvement de la concession : 5,44 M €.

CRAC SEXTIUS MIRABEAU 2018

Intitulé	Bilan		FIN 2017	Année 2018	Année 2019	Bilan Nouveau
	Approuvé	Réalisé Total				
CESSIONS DE CHARGES FONCIERES	86 190 659	86 190 659	86 190 659			86 190 659
PARTICIPATIONS	5 238 185	5 238 185	5 238 185			5 238 185
PRODUITS DE GESTION	2 660 948	2 647 638	2 618 898	28 740		2 647 638
RECETTES OPERATIONS INITIALES	94 089 792	94 076 482	94 047 747	28 740	0	94 076 482
PARTICIPATIONS VILLE INFRASTRUCTURES PRIMAIRES	20 727 722	20 727 722	20 727 722			20 727 722
PARTICIPATIONS VILLE LA POSTE						
PARTICIPATIONS VILLE OFFICE TOURISME	7 140 000	7 140 000	7 140 000			7 140 000
PARTICIPATIONS CONSERVATOIRE MUSIQUE	21 500 000	21 500 000	21 500 000			21 500 000
PARTICIPATIONS VILLE ESPACES PUBLICS PERIPHERIQUES	6 584 000	6 584 000	6 584 000			6 584 000
CUMUL PARTICIPATION VILLE	55 951 722	55 951 722	55 951 722	0	0	55 951 722
REMBOURSEMENT ASSISTANCE JURIDIQUE INFRA PRIMAIRES	1 116	1 116	1 116			1 116
REMBOURSEMENT ASSISTANCE JURIDIQUE CONSERVATOIRE MUSIQUE	350	350	350			350
REMBOURSEMENT ASSISTANCE JURIDIQUE ESPACES PUBLICS PERIPHERIQUES	5 594	5 594	5 594			5 594
TOTAL PRODUITS	150 048 574	150 035 265	150 006 524	28 740	0	150 035 265
ETUDES	5 766 363	5 766 363	5 766 363			5 766 363
ACQUISITIONS ET FRAIS LIES	30 752 183	30 608 753	30 607 683	1 070		30 608 753
TRAVAU	24 616 067	24 616 067	24 616 067		-51 047	24 565 020
HONORAIRES	3 810 759	3 803 759	3 803 759		4 000	3 807 759
FRAIS DIVERS	618 783	618 549	618 144	405		619 039
CHARGES FINANCIERES	6 637 593	6 637 593	6 637 593			6 637 593
REMUNERATIONS	9 575 000	9 575 000	9 575 000			9 575 000
DEPENSES OPERATIONS INITIALES	81 776 748	81 626 084	81 624 609	1 475	-46 557	81 579 527
TRAVAU - HONORAIRES - FRAIS DIVERS	20 340 499	20 105 900	19 763 405	342 494	19 463	20 125 362
CHARGES FINANCIERES	988 366	963 880	962 116	1 764		963 880
REMUNERATIONS	1 359 000	1 359 000	1 292 000	67 000		1 359 000
DEPENSES INFRASTRUCTURES PRIMAIRES	22 687 865	22 428 780	22 017 521	411 259	19 463	22 448 243
ACQUISITIONS ET FRAIS LIES	546	546	546	0	0	546
TRAVAU - HONORAIRES - FRAIS DIVERS	2 738 021	2 738 021	2 738 021			2 738 021
CHARGES FINANCIERES	593 000	593 000	593 000			593 000
REMUNERATIONS	276 000	276 000	276 000			276 000
DEPENSES LA POSTE	3 607 567	3 607 567	3 607 567	0	0	3 607 567
ACQUISITIONS ET FRAIS LIES	2 167 528	2 167 528	2 167 528	0	0	2 167 528
TRAVAU - HONORAIRES - FRAIS DIVERS	6 116 118	6 116 118	6 116 118			6 116 118
CHARGES FINANCIERES	163 535	163 535	163 535			163 535
REMUNERATIONS	480 000	480 000	480 000			480 000
DEPENSES OFFICE DE TOURISME	8 927 181	8 927 181	8 927 181	0	0	8 927 181
TRAVAU - HONORAIRES - FRAIS DIVERS	20 609 640	20 541 859	20 519 304	22 555	20 233	20 562 092
CHARGES FINANCIERES	463 795	463 795	463 795			463 795
REMUNERATIONS	860 000	860 000	860 000			860 000
DEPENSES CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	21 933 435	21 865 654	21 843 099	22 555	20 233	21 885 887
TRAVAU - HONORAIRES - FRAIS DIVERS	5 650 571	5 686 707	5 597 607	89 100		5 696 239
CHARGES FINANCIERES	146 718	146 718	146 718			146 718
REMUNERATIONS	300 000	300 000	256 000	44 000		300 000
DEPENSES ESPACES PUBLICS PERIPHERIQUES	6 097 289	6 133 425	6 000 325	133 100	9 531	6 142 957
TOTAL DEPENSES	145 030 086	144 588 692	144 020 303	568 389	2 670	144 591 362
RESULTAT D'EXPLOITATION OPERATIONS INITIALES	12 318 644	12 450 598	12 403 133	27 265	-46 557	12 496 958
RESULTAT D'EXPLOITATION INFRASTRUCTURES PRIMAIRES	-1 959 027	-1 699 942	-1 288 683	-411 259	-19 463	-1 719 405
RESULTAT D'EXPLOITATION LA POSTE	-3 607 567	-3 607 567	-3 607 567	0		-3 607 567
RESULTAT D'EXPLOITATION OFFICE DE TOURISME	-1 787 181	-1 787 181	-1 787 181	0		-1 787 181
RESULTAT D'EXPLOITATION CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	-433 085	-365 304	-342 749	-22 555		-385 537
RESULTAT D'EXPLOITATION ESPACES PUBLICS PERIPHERIQUES	492 305	456 169	589 269	-133 100		446 638
RESULTAT	5 018 488	5 446 573	5 986 221	-539 648	-2 670	5 443 903
SOLDE INTERMEDIAIRE DE TRESORERIE						
		Tiers Clients	6 588			
		Tiers Fournisseurs	-48 203			
		Solde TVA	5 404 958			
TOTAL DES ENCAISSEMENTS TEMPORAIRES	0	0	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements versés						
TOTAL DES DECAISSEMENTS TEMPORAIRES	-4 000	-4 000	-4 000	-4 000	-4 000	-4 000
TRESORERIE CUMULEE	5 400 958	5 400 958	5 400 958	0	0	5 400 958
TRESORERIE OPERATIONS INITIALES	10 369 480	10 369 480	10 369 480	0	0	10 369 480
TRESORERIE INFRASTRUCTURES PRIMAIRES	-288 329	-288 329	-288 329	0	0	-288 329
TRESORERIE LA POSTE	-3 607 567	-3 607 567	-3 607 567			-3 607 567
TRESORERIE OFFICE DE TOURISME	-1 533 645	-1 533 645	-1 533 645			-1 533 645
TRESORERIE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	-220 613	-220 613	-220 613			-220 613
TRESORERIE ESPACES PUBLICS PERIPHERIQUES	681 629	681 629	681 629			681 629
TRESORERIE CUMULEE	5 400 955	5 400 955	5 400 955	0	0	5 400 955